

Actualité juridique

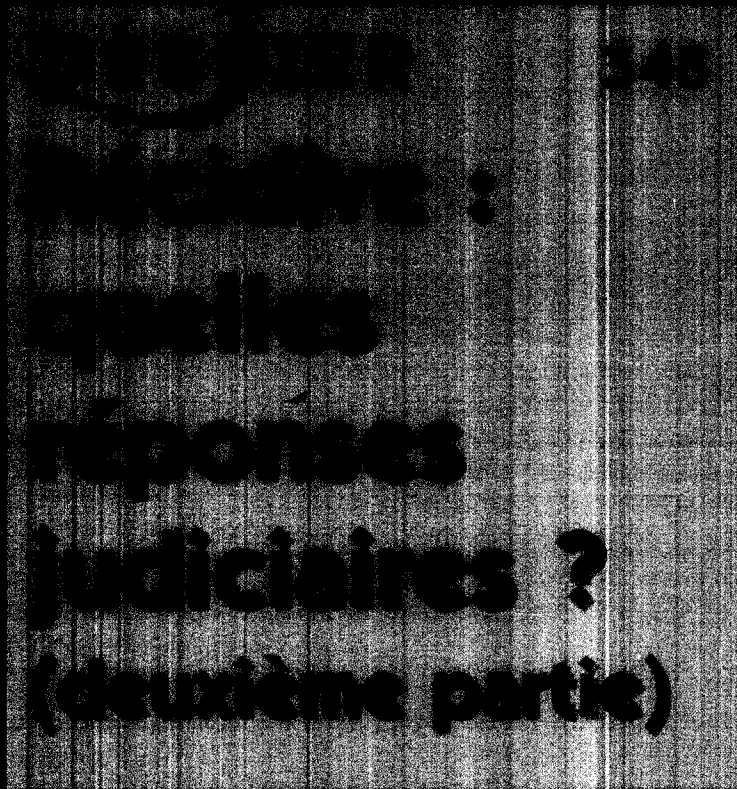
Actualité • Pratique • Professions

Le juge de police doit rechercher à requalifier les faits avant de prononcer une relaxe

Utilisation par un médecin des ordonnances d'un de ses confrères

Conséquences sur les affaires en cours de la suppression législative de la prise de corps

Tabagisme passif : protéger la santé d'un détenu n'est pas une « liberté fondamentale »...



Les leçons du procès de l'affaire des « disparus du Beach » 365

379

Comité de rédaction

Alain Blanc, *Magistrat*
 François-Louis Coste, *Magistrat*
 Martine Herzog-Evans, *Maître de conférences à l'Université de Nantes*
 Annie Kensey-Boudadi, *Socio-Démographe Direction de l'Administration pénitentiaire*
 Jocelyne Leblois-Happe, *Professeure agrégée à l'Université de Metz*
 Yann Le Bras, *Avocat*
 Marc Schwendener, *Commissaire divisionnaire*

31-35 rue Froidevaux
 75685 Paris CEDEX 14
 Tél. rédaction 01 40 64 53 13
 Fax: 01 40 64 54 66
 E-mail: ajpenal@dalloz.fr

PRÉSIDENT DIRECTEUR GÉNÉRAL

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION

Charles Vallée

RÉDACTION

Directeur éditorial

Philippe Weiss

Rédaction en chef

Marie-Eve Charbonnier

Pascal Remillieux

Ont participé à ce numéro

Emmanuelle Allain

Juliette Coste

Laurent Delprat

Samantha Enderlin

Carole Girault

Alain Lienhard

Alexandre Paulin

Claire Saas, *Maître de conférences*

Secrétaire de rédaction

Marie-Anne Sebbar

ABONNEMENT, MARKETING, PUBLICITÉ

Responsable marketing: Corinne Ménager

Relations clients: Marie-Hélène Tylman

Revue mensuelle (11 numéros par an)

BP 150, 94 208 Ivry-sur-Seine CEDEX

Tél. : 0 820 800 017

Fax: 01 40 64 89 92

Prix de l'abonnement (1 an)

France: 135 € TTC

Étranger: 151 € TTC

Prix au numéro: 15 € TTC

ISSN 1762 - 8407

N° CPPAP 1105 T 83884

Imprimerie Chirat 42 540 Saint-Just-la-Pendue

ÉDITIONS DALLOZ

Société anonyme au capital de 3 956 040 €

Siège social: 31-35 rue Froidevaux - Paris 14e

RCS Paris 572 195 550 - Siret 572 195 550 00098

Code APE: 221 A - TVA: FR 69 572 195 550

La reproduction, même partielle, de tout élément publié dans la revue est interdite.

ÉDITORIAL 339

ACTUALITÉS 342

DOSSIER 345

Récidive : quelles réponses judiciaires ?

- Mieux prévenir la récidive
par Pascal Clément 345
- Le juge de l'application des peines :
 un acteur essentiel pour lutter contre la récidive
par Michaël Janas 347
- Psychiatrie et justice pénale :
 à la difficile recherche d'un équilibre entre soigner et punir
par Jean-Louis Senon et Cyril Manzanera 353
- Un pari sur l'humain
par Philippe Laflaquière 358

PRATIQUES 363

- L'introduction du « repentir » ou le pragmatisme appliqué
 du législateur
par Gildas Roussel 363
- Les leçons du procès de l'affaire des « disparus du Beach »
*par Jean-Pierre Versini-Campinchi, François Saint-Pierre
 et Caty Richard* 365

JURISPRUDENCE 367

Pénal général

PEINE

- Violation de l'interdiction de gérer au titre de la direction
 d'une société étrangère
CA Douai, 22 sept. 2005 367

QUALIFICATION

- Le juge de police doit rechercher à requalifier les faits
 avant de prononcer une relaxe
Cass. crim., 31 mai 2005 368

VEILLE

COMPÉTENCE

- L'autorité de chose jugée à l'étranger s'efface
 devant la compétence territoriale française
Cass. crim., 8 juin 2005 368

Infractions

DESTRUCTION - DÉGRADATION - DÉTÉRIORATION

- Répression contre les « tags » : qualification spécifique ou détérioration de droit commun ?
TGI Besançon, 12 sept. 2005 369

FAUX

- Utilisation par un médecin des ordonnances d'un de ses confrères
Cass. crim., 18 mai 2005 370

TROMPERIE

- Le délai de prescription court du jour où le délit apparaît
Cass. crim., 7 juill. 2005 370

VIOLENCES INVOLONTAIRES

- Le non-respect des règles de sécurité des salariés constitutif d'une faute caractérisée
Cass. crim., 13 sept. 2005 371

Procédure pénale

DÉTENTION PROVISOIRE

- Non cumul des détentions provisoires ordonnées dans des procédures distinctes, même en cas de jonction
Cass. crim., 24 mai 2005 373

MANDAT

- Conséquences sur les affaires en cours de la suppression législative de la prise de corps
Cass. crim., 21 juill. 2005 373

RÉEXAMEN D'UNE DÉCISION PÉNALE

- Réexamen du pourvoi initial en l'état : irrecevabilité des mémoires additionnels
Cass. ass. plén., 8 juill. 2005 374

VEILLE

MANDAT D'ARRÊT EUROPÉEN

- Application à une mesure d'hospitalisation psychiatrique
Cass. crim., 25 mai 2005 375

Exécution des peines

CASIER JUDICIAIRE

- Délinquants sexuels et exclusions de mentions au casier judiciaire : B2 non, B3 oui
Cass. crim., 22 juin 2005 376

PRISONS

- Tabagisme passif : protéger la santé d'un détenu n'est pas une « liberté fondamentale »...
CE, 8 sept. 2005 377

DONNÉES CHIFFRÉES 379

Ce numéro contient un encart « abonnement à l'AJ Pénal » broché non folioté de quatre pages placé entre la couverture et les pages 339 et 382.

CASIER JUDICIAIRE

- Exclusion
Délinquance sexuelle 376

COMPÉTENCE

- Compétence internationale
Autorité de la chose jugée (non) . 378

CRIME CONTRE L'HUMANITÉ

- Qualification
Guerre civile (Congo) 365 (pratiques)

DESTRUCTION - DÉGRADATION - DÉTÉRIORATION

- Qualification
Graffiti (« Tag ») 369

DÉTENTION PROVISOIRE

- Jonction de procédure
Cumul (non) 373

FAUX

- Préjudice
Ordonnance (médecin) 370

JUGE DE L'APPLICATION DES PEINES

- Individualisation de la peine
Récidive (prévention) 347 (dossier)

MALADES MENTAUX

- Récidive
Expertise 353 (dossier)

MANDAT

- Mandat de dépôt
Prise de corps (abrogation) 373

MANDAT D'ARRÊT EUROPÉEN

- Mesure de sûreté
Internement psychiatrique 375

PEINE

- Exemption - Réduction
Repenti 363 (pratiques)

Interdiction de gérer

- Société étrangère (oui) 367

Juge de l'application des peines

- Récidive 347
358 (dossier)

Placement sous surveillance électronique

- Récidive 345 (dossier)

PRISON

Liberté fondamentale

- Santé (non) 377

- Malades mentaux 353 (dossier)

QUALIFICATION

- Requalification
Contravention 368

Récidive

- Peine 345 (dossier)

Prévention

- Juge de l'application des peines 347 (dossier)
- Réforme 345 (dossier)

Statistiques

- Sortant de prison 379
- Suivi socio-judiciaire 345
347
358 (dossier)

RÉEXAMEN D'UNE DÉCISION PÉNALE

SUITE A UNE DÉCISION DE LA CEDH

- Réexamen d'un pourvoi
Mémoires additionnels (non) 374

REPENTI

- Peine
Exemption - Réduction 363 (pratiques)

TROMPERIE

- Prescription
Point de départ 370

VIOLENCES INVOLONTAIRES

- Faute caractérisée
Hygiène et sécurité 371